

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 3 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 3 avril à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de LA SOUTERRAINE s'est réuni en la salle ordinaire des séances, sur la convocation en date du vingt-huit mars deux mille dix-huit sous la présidence de Monsieur MUGUAY, Maire.

Etaient présents : MM MUGUAY, LEJEUNE, MAZEIRAT, DUMIGNARD, ESCURE, AUDOUSSET, LUGUET, FILLOUX, CLEMENT, BEAUQUESNE, NADAUD, FURET, PRADEAU, ALONZO, CHAPELAIN, MOUTAUD, MARTIN, KOWALCZYK, JAMMOT, LYRAUD, DAGNAUD, LAVAUD, GAUDIN.

Monsieur William MATHOU a donné pouvoir à Monsieur Etienne LEJEUNE
Madame Martine BIENVENU a donné pouvoir à Monsieur Bernard AUDOUSSET
Monsieur Philippe RICHERT a donné pouvoir à Monsieur Guy DUMIGNARD
Monsieur Aurélien FADERNE a donné pouvoir à Madame Sophie CLEMENT
Monsieur Julien DELANNE a donné pouvoir à Madame Isabelle MAZEIRAT
Monsieur Jean-Claude JOFFRE a donné pouvoir à Monsieur Gilles LAVAUD

Madame Martine ESCURE est désignée secrétaire de séance.

SOMMAIRE DES DELIBERATIONS

015	Approbation des comptes de gestion 2017
016-VILLE	Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget principal
016-AST	Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget assainissement
016-EAU	Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget eau
016-BOILOU	Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Lotissement Bois du Loup
016-JERA	Approbation des comptes administratifs 2017 - Budget Lotissement Jéraphie 2
017	Affectation des résultats - Budget principal
018	Affectation des résultats - Budget assainissement
019-	Affectation des résultats - Budget eau
020	Vote des taux de fiscalité
021	Convention d'animation cyber base et accueil de la Maison de l'Emploi et de la Formation
022	Participation de la commune au budget du GIP Traces de Pas
023	Subvention CCAS
024	Subvention Caisse des écoles
025	Taxes et produits irrécouvrables
026	Mission de suivi des contrats d'assurances
027	Marchés de Producteurs de Pays
028	Contrat de location entretien de la machine à affranchir de la mairie
029	Signature d'un avenant à la convention du SDIS
030	Projet de construction d'un centre de secours
031	Extension Gendarmerie
032	Rythmes scolaires
033	Elections professionnelles
034	Suppression de poste
035	Convention de partenariat entre la commune de La Souterraine, l'association Anti Gaspys et le Relais 23
036	Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)
037-VILLE	Budget primitif - Budget principal
037-AST	Budget primitif - Budget assainissement
037-EAU	Budget primitif - Budget eau
037-BOILOU	Budget primitif - Budget lotissement du Bois du Loup
037-JERA	Budget primitif - Budget lotissement La Jéraphie 2

015. Approbation des comptes de gestion 2017

(Publication : 09/04/2018 - Visa Préfecture : 09/04/2018)

Le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur.

En application des dispositions des articles L1612-12 et L2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui doit être voté préalablement au compte administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

a) budget principal

Résultats du vote : Nombre de votants : 29 Pour : 29 Contre : ... Abstentions : ...

b) budget assainissement

Résultats du vote : Nombre de votants : 29 Pour : 29 Contre : ... Abstentions : ...

c) budget eau

Résultats du vote : Nombre de votants : 29 Pour : 29 Contre : ... Abstentions : ...

d) budget lotissement (Bois du Loup)

Résultats du vote : Nombre de votants : 29 Pour : 29 Contre : ... Abstentions : ...

e) budget lotissement (La Jérémie 2)

Résultats du vote : Nombre de votants : 29 Pour : 29 Contre : ... Abstentions : ...

016-VILLE. Approbation des comptes administratifs - Budget principal

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les comptes administratifs établis par le Maire sur les différents budgets :

Monsieur MUGUAY quitte la salle. Monsieur LEJEUNE prend la présidence de l'assemblée et met aux votes les différents comptes administratifs.

Résultats du vote : Nombre de votants : 28 Pour : 22 Contre : ... Abstentions : 6

016-AST. Approbation des comptes administratifs - Budget assainissement

(Publication : 09/04/2018 - Visa Préfecture : 09/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les comptes administratifs établis par le Maire sur les différents budgets :

Monsieur MUGUAY quitte la salle. Monsieur LEJEUNE prend la présidence de l'assemblée et met aux votes les différents comptes administratifs.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : ...

Abstentions : ...

016-EAU. Approbation des comptes administratifs - Budget eau

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les comptes administratifs établis par le Maire sur les différents budgets :

Monsieur MUGUAY quitte la salle. Monsieur LEJEUNE prend la présidence de l'assemblée et met aux votes les différents comptes administratifs.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : ...

Abstentions : ...

016-BOILOU. Approbation des comptes administratifs - Budget Lotissement du Bois du Loup

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les comptes administratifs établis par le Maire sur les différents budgets :

Monsieur MUGUAY quitte la salle. Monsieur LEJEUNE prend la présidence de l'assemblée et met aux votes les différents comptes administratifs.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : ...

Abstentions : ...

016-JERA. Approbation des comptes administratifs - Budget Lotissement La Jérémie 2

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal d'adopter les comptes administratifs établis par le Maire sur les différents budgets :

Monsieur MUGUAY quitte la salle. Monsieur LEJEUNE prend la présidence de l'assemblée et met aux votes les différents comptes administratifs.

Résultats du vote :

Nombre de votants : 28

Pour : 28

Contre : ...

Abstentions : ...

017. Affectation des résultats - Budget Principal*(Publication : 09/04/2018 - Visa Préfecture : 09/04/2018)*

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	504 875,03 €	Résultat antérieur reporté	- 253 498,51 €
Résultat de l'exercice 2017	613 613,99 €	Résultat de l'exercice 2017	- 44 626,26 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	1 118 489,02 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	- 298 124,77 €
		Reste à réaliser 31.12.2017	
		Dépenses	- 656 791,60 €
		Recettes	539 489,92 €
		Solde	- 117 301,68 €
TOTAL A AFFECTER	1 118 489,02 €	BESOIN DE FINANCEMENT	- 415 426,45 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

(crédit au compte 1068 au BP 2018) 415 426,45 €

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2018

(ligne 002 - report à nouveau) 703 062,57 €

Décision : Accord unanime du Conseil municipal**018. Affectation des résultats - Budget assainissement***(Publication : 09/04/2018 - Visa Préfecture : 09/04/2018)*

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	89 971,92 €	Résultat antérieur reporté	187 457,92 €
Résultat de l'exercice 2017	48 238,14 €	Résultat de l'exercice 2017	- 102 210,81 €
<i>Solde d'exécution cumulé</i>	138 210,06 €	<i>Solde d'exécution cumulé</i>	85 247,11 €
		Reste à réaliser 31.12.2017	
		Dépenses	- 215 863,25 €
		Recettes	212 523,63 €
		Solde	- 3 339,62 €
TOTAL A AFFECTER	138 210,06 €	RÉSULTAT	81 907,49 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

(crédit au compte 1068 au BP 2018) - €

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2018

(ligne 002 - report à nouveau) 138 210,06 €

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

019. Affectation des résultats - Budget eau

(Publication : 09/04/2018 - Visa Préfecture : 09/04/2018)

EXPLOITATION		INVESTISSEMENT	
Résultat antérieur reporté	65 231,17 €	Résultat antérieur reporté	91 253,14 €
Résultat de l'exercice 2017	- 30 128,37 €	Résultat de l'exercice 2017	- 93 362,00 €
Solde d'exécution cumulé	35 102,80 €	Solde d'exécution cumulé	- 2 108,86 €
		Reste à réaliser 31.12.2017	
		Dépenses	- 3 313,80 €
		Recettes	- €
		Solde	- 3 313,80 €
TOTAL A AFFECTER	35 102,80 €	RÉSULTAT	- 5 422,66 €

Propose d'affecter les résultats cumulés comme suit :

1°) Couverture du besoin de financement de la section d'investissement :

(crédit au compte 1068 au BP 2018) 5 422,66 €

2°) Reste sur excédent d'exploitation à reporter au BP 2018

(ligne 002 - report à nouveau) 29 680,14 €

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

020. Vote des taux de fiscalité

(Publication : 09/04/2018 - Visa Préfecture : 09/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal de voter les taux de 3 taxes :

- a) Taxe d'habitation 15,91 %
- b) Foncier Non Bâti 77,43 %
- c) Foncier Bâti 23,52 %

Le budget qui a été soumis au Conseil municipal a été présenté **sans augmentation des taux.**

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

021. Convention d'animation cyber base et accueil de la Maison de l'Emploi et de la Formation

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

La Commune a confié à l'association «Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse », l'animation et la gestion de la Cyber-base emploi et l'accueil du bâtiment.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer la convention à intervenir avec la Maison de l'Economie et de la Formation du Bassin Ouest Creuse qui comporte notamment la participation financière de la Commune à raison de 33 500 € pour l'animation de la Cyber-base et l'accueil pour l'année 2018 (idem à 2017). Cette dépense a été prévue au budget.

Président de la MEFBOC par intérim, Monsieur LEJEUNE ne prend pas part au vote.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

022. Participation de la commune au budget du GIP Traces de Pas

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Conformément à la convention constitutive du GIP Traces de Pas, il est proposé d'apporter une participation globale de 22 500 € (identique à celle de 2017), pour le fonctionnement de la structure.

Décision : Adopté à la majorité : 23 pour et 6 contre (MM JAMMOT, LYRAUD, DAGNAUD, LAVAUD, GAUDIN, JOFFRE)

023. Subvention CCAS

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit du CCAS.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la subvention à hauteur de 220 000,00 €, dont 20 000 € relatifs au fonds pour les demandeurs d'asile versé par l'Etat et ce conformément à la prévision budgétaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

024. Subvention Caisse des Ecoles

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Lors du vote du budget, il a été provisionné une subvention de fonctionnement au profit de la Caisse des Ecoles.

Il est proposé d'autoriser le Maire à verser la subvention à hauteur de 21 435,00 € conformément à la prévision budgétaire.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

025. Taxes et produits irrécouvrables

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Sur proposition de monsieur le Trésorier, il est proposé au Conseil municipal d'admettre en non-valeur plusieurs titres de recettes relatifs à la cantine scolaire pour un montant total de 76,50 €.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

026. Mission de suivi des contrats d'assurances

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Depuis plusieurs années, la commune a décidé de confier à Insurance Risk Management le suivi des contrats d'assurances. Compte tenu de l'intérêt que présente une telle prestation, il est proposé :

- de la renouveler à compter de l'année 2018 et pour la durée du marché qui se terminera le 31 décembre 2021. Le coût annuel de cette mission est fixé à 850 € HT ;
- d'autoriser le Maire à signer les contrats y afférant.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

027. Marchés de Producteurs de Pays

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Depuis plusieurs années, le marché d'été du mercredi soir, qui a lieu place d'Armes, se place sous le label « marché de producteurs de Pays ».

Il est proposé au Conseil municipal de renouveler l'adhésion à ce label et d'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition de la marque « marché de producteurs de Pays » avec la Chambre d'Agriculture.

Cette dernière s'engage à relayer l'information auprès des médias et à assurer la promotion du marché.

L'adhésion s'élève à 350,00 € pour 2018 (idem à 2017).

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

028. Contrat de location entretien de la machine à affranchir de la mairie

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser le Maire à renouveler avec la société Pitney Bowes 93456 ST DENIS LA PLAINE, un contrat de location entretien de la machine à affranchir de la mairie, pour 5 ans, à raison de 489,48 00 € HT par an pour 2018.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

029. Signature d'un avenant à la convention du SDIS

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Par délibération en date du 30 juin 2017, le conseil d'administration du SDIS a délibéré sur la modification de l'article 4 de l'avenant n°1 à la convention de mise à disposition.

L'avenant proposé est le suivant :

« Les travaux de grosses réparations qui deviendraient nécessaires au sein du centre de secours incombent au SDIS.

Conformément à l'article L 1424.18 du CGCT et dans le cadre de l'appel à responsabilité, sur sa demande et après délibération concordante du SDIS, la commune ou l'EPCI peut se voir confier la responsabilité d'une opération de grosses réparations ou d'équipement du centre de secours.

Le SDIS, dans ce cas, s'engage à financer les travaux à concurrence de 50 % du reste à charge (montant HT).

Etant précisé que l'appel à responsabilité se fera sur un échéancier de travaux validé par le SDIS, tant en terme de besoin du centre qu'en terme financier ».

Il convient d'autoriser le Maire à signer l'avenant ci-joint.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

030. Projet de construction d'un centre de secours

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Le Conseil municipal est informé du projet de construction du futur centre de secours à La Souterraine. Lors de la réunion du 9 mars avec les services du SDIS ont été évoqués l'emplacement, la proposition de planification ainsi que les modalités de financements.

Le terrain d'assiette de la future caserne est situé zone Gerbaud et appartient à la commune de La Souterraine.

Considérant que le SDIS est une personne publique, ne poursuit pas d'intérêt privé et n'exerce pas d'activités à but lucratif mais agit dans un but d'intérêt général,

Considérant que la reconstruction de la caserne sur la commune de La Souterraine entrainera pour ses habitants des interventions rapides des services de secours, et présente donc un intérêt communal,

Considérant donc qu'une cession à titre gratuit serait justifiée par des motifs d'intérêt général et comporterait une contrepartie suffisante,

Le Maire propose aux membres du Conseil municipal de céder à l'euro symbolique ce terrain au SDIS, pour motif d'intérêt général.

S'agissant des modalités de financement, la maîtrise d'ouvrage est assurée par le SDIS, et les communes desservies verseront une participation, à hauteur de 50 % du montant hors taxe du programme, au prorata de leur population double compte.

Il est demandé au Conseil municipal :

- un accord de principe sur la participation financière de la commune au programme de construction. L'estimation du coût est de 2 000 000 € financée par un emprunt réalisé par le SDIS avec une participation des communes défendues à hauteur de 1 000 000 €.

Le coût annuel pour la commune de La Souterraine serait de 27 700,21 € pour un coût total au bout de 20 ans de 554 004,20 €.

- de céder à l'euro symbolique le terrain d'assiette de construction du futur centre de secours situé zone Gerbaud à La Souterraine.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

031. Extension Gendarmerie

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Les effectifs de la gendarmerie ont évolué ces dernières années, ils sont désormais composés de :

- Un officier ;
- 12 sous-officiers ;
- 3 gendarmes adjoints volontaires.

Les conditions de travail et de logement ne répondent plus aux besoins. Les locaux sont exigus, certains bureaux sont aveugles et la sécurité ne répond plus aux normes post-attentats.

Il est donc proposé :

- Une restructuration des bureaux ;
- Une extension des garages ;
- La construction de deux pavillons supplémentaires.

La commune ferait don à la gendarmerie du terrain jouxtant la caserne pour permettre l'extension.

Le projet serait réalisé suivant les conditions du décret du 28 janvier 1993 relatif aux modalités d'attribution de subventions aux collectivités territoriales pour la construction de casernements de gendarmerie et pourrait être financés également par la DETR ;

Il est demandé aux membres du Conseil municipal une autorisation de principe sur l'extension de la caserne de gendarmerie dans les conditions ci-dessus.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

032. Rythmes scolaires

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Vu le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret du 7 mai 2014 portant autorisation d'expérimentations relatives à l'organisation des rythmes scolaires dans les écoles maternelles et élémentaires ;

Vu le décret du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques ;

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2018, il convient de se positionner sur les horaires des écoles.

Suivant le décret du 27 juin 2017, les enseignements peuvent être répartis sur 4 jours hebdomadaires, ceci après avis conforme du conseil d'école et délibération de la commune.

Le conseil d'école de 3 écoles sur 4 que compte la commune se sont prononcés majoritairement pour un retour aux 4 jours.

Les résultats des questionnaires envoyés aux parents aboutissent également à la volonté d'un retour à la semaine de 4 jours,

Les écoles de la Communauté de Communes ont opté majoritairement pour un retour à 4 jours.

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil municipal d'opter pour un retour à la semaine de 4 jours.

Cependant, la commune souhaite participer à la mise en place, voire être pilote, du plan mercredi annoncé par le ministre de l'Education nationale.

Décision : Adopté à la majorité : 19 pour et 10 contre (MM MAZEIRAT, DUMIGNARD, LUGUET, BEAUQUESNE, RICHERT, ALONZO, CHAPELAIN, DELANNE, MOUTAUD, KOWALCZYK)

033. Elections professionnelles

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

En application de l'article 32 de la loi du 26/01/1984, un comité technique doit être créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents.

Le comité technique de La Souterraine vaut comité technique pour les agents du CCAS.

Le Comité Technique est composé de représentants du personnel et de représentants de la collectivité.

Les élections auront lieu le 6 décembre 2018, il s'agit d'une élection à un seul tour à la proportionnelle.

Détermination du nombre de sièges au CT:

Le nombre de sièges est fixé par le décret du 30 mai 1985 n° 85/565 en fonction des effectifs de la collectivité, pour la mairie de La Souterraine le nombre de sièges est fixé à 3 titulaires et 3 suppléants.

Maintien du paritarisme :

La loi du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et le décret n° 2011.2010 du 27/12 /2011 relatif au CTP modifie le cadre réglementaire et permet la suppression du paritarisme ainsi que le vote électronique

Recueil du vote des représentants de la collectivité

Il est proposé de recueillir le vote de ces représentants.

Représentation des hommes et des femmes

Le décret du 27 juillet 2017 relatif à la représentation des femmes et des hommes au sein des organismes consultatifs de la fonction publique territoriale comporte de nouvelles règles relatives à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des comités techniques. Il convient donc de faire connaître aux organisations syndicales la photographie de la collectivité au 1er janvier 2018, avant le 31 mars.

Nombre de femmes : 52

Nombre d'hommes : 43

Total avec le CCAS : 95 (soit 54,74 % de femmes et 45,26 % d'hommes).

A la demande des différents syndicats représentés à la mairie de La Souterraine, par délibération du 23 septembre 2014, il a été acté de maintenir le paritarisme entre les représentants syndicaux et les représentants de la collectivité au CT, et de ne pas prévoir le vote électronique et donc de maintenir le vote à l'urne et par correspondance.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de :

- maintenir le paritarisme ;
- de recueillir le vote des représentants de la collectivité ;
- de fixer le nombre de représentants du personnel à 3 titulaires et 3 suppléants ;
- de fixer le nombre de représentants de la collectivité à 3 titulaires et 3 suppléants ;
- d'organiser le vote à l'urne et par correspondance ;
- d'autoriser le maire à ester en justice pour tout litige lié aux élections professionnelles.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

034. Suppression de poste

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

A la suite de la mutation de l'ancien directeur des services techniques, le poste suivant peut être supprimé, après avis favorable du Comité Technique en date du 15 mars 2018 :

- Technicien principal 1^{ère} classe

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

035. Convention de partenariat entre la commune de La Souterraine, l'association Anti Gaspé et le Relais 23

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Le relais est opérateur dans le secteur de la collecte et de la valorisation des textiles, linge de maison et chaussures.

Le relais organise un partenariat avec l'association ANTI GASPÉ.

Le relais 23 réalise la mise en place des containers sur le domaine public de la commune.

Le nombre de containers est fixé à 2 :

- Un sur le parking de Las Damas 2 avenue Charles de Gaulle (parking privé) ;
- Un situé avenue de La Liberté sur le domaine public.

Une convention est établie entre le Relais 23, l'association ANTI GASPÉ et la commune de La Souterraine.

Il est demandé aux membres du Conseil municipal d'autoriser le Maire à signer cette convention.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

036. Désignation d'un représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

(Publication : 05/04/2018 - Visa Préfecture : 05/04/2018)

Il est nécessaire de désigner un élu de la commune à la CLECT de la Communauté de Communes.

Il est proposé de nommer le maire Monsieur Jean-François MUGUAY.

Décision : Accord unanime du Conseil municipal

037-VILLE. Budgets primitifs - Budget principal

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 6 mars 2018 ;

Les propositions de budgets sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

Résultats du vote :

Nombre de votants : 29

Pour : 23

Contre : ...

Abstentions : 6

037-AST. Budgets primitifs - Budget assainissement

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 6 mars 2018 ;

Les propositions de budgets sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

Résultats du vote :

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : ...

Abstentions : ...

037-EAU. Budgets primitifs - Budget assainissement

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 6 mars 2018 ;

Les propositions de budgets sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

Résultats du vote :

Nombre de votants : 29

Pour : 28

Contre : ...

Abstentions : 1

037-BOILOU. Budgets primitifs - Budget lotissement du Bois du Loup

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 6 mars 2018 ;
Les propositions de budgets sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

Résultats du vote :

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : ...

Abstentions : ...

037-JERA. Budgets primitifs - Budget lotissement La Jérémie 2

(Publication : 10/04/2018 - Visa Préfecture : 10/04/2018)

Le Conseil municipal a débattu des orientations budgétaires lors de sa séance du 6 mars 2018 ;
Les propositions de budgets sont soumises à l'approbation du Conseil municipal :

Résultats du vote :

Nombre de votants : 29

Pour : 29

Contre : ...

Abstentions : ...